Rapport d'activités

2024
2025

Union Française des Semenciers

UFS UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS

UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS

L'Union Française des Semenciers (UFS), créée en 2009, représente plus d'une centaine d'entreprises actives dans la recherche et la sélection, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

L'UFS, interlocuteur de référence, a deux missions :

- promouvoir le savoir-faire, la performance et le rôle stratégique des entreprises semencières dans les filières agricoles et alimentaires auprès des parties prenantes,
- accompagner les adhérents dans la bonne appréhension de leur environnement réglementaire et économique par la mise à disposition d'outils opérationnels (publications et évènements).

L'UFS bénéficie d'une forte implication de ses membres à travers 2 pôles métiers, 2 pôles supports et 6 sections qui rassemblent 6 grands groupes d'espèces : Betteraves & Chicorée industrielle, Céréales à paille & Protéagineux, Fourragères & Gazons, Maïs & Sorgho, Oléagineux et Potagères & Florales.

Une équipe de 14 personnes très engagées, aux compétences complémentaires, sont à l'écoute des adhérents et en interaction avec l'ensemble des parties prenantes agricoles et alimentaires, mais aussi des partenaires institutionnels (Interprofessions, Fédérations, Instituts techniques, ministères, Parlement etc.).

Membre de 3 interprofessions

semae
Toutes les semences pour demain

Terres Univia
Interprofession des huiles et protéines végétales

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

Membre de 2 fédérations internationales

Euroseeds
Embracing Nature

ISF International Seed Federation
Seed is Life

Édito

Dans un monde où les tensions géopolitiques redessinent les équilibres économiques et fragilisent le libre-échange, les **semenciers français** ont dû, cette année encore, faire preuve d'une **résilience et d'une agilité remarquables.**

En effet, aux conflits armés en Ukraine et au Moyen-Orient, se sont ajoutées des politiques douanières américaines offensives, amplifiant les tensions commerciales avec un impact important sur les chaînes d'approvisionnement et les flux de semences. Ces bouleversements internationaux créent un **nouvel ordre mondial qui rend de plus en plus vulnérable notre souveraineté alimentaire.**

Par ailleurs, **l'instabilité politique nationale** crée un sentiment d'incertitudes et de risques pour les entreprises, qui pourraient ralentir leurs dynamiques d'investissements, d'embauches et de développement. La dissolution de l'Assemblée nationale et la succession de trois gouvernements en un an cristallisent cette **anxiété générale. Le changement climatique et les distorsions de concurrence** avec nos voisins européens amplifient cette situation d'inquiétudes.

Enfin, la **fracture entre l'agriculture et une partie de nos concitoyens** s'est une fois de plus illustrée lors des débats de la Proposition de loi « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Une telle incompréhension des contraintes du monde agricole nous impose de repenser nos modèles de communication.

Dans ce contexte, l'équipe de l'UFS est restée pleinement mobilisée aux côtés de ses adhérents pour **porter leur voix auprès des décideurs politiques** en vue de développer une meilleure prise en compte des activités semencières dans les enjeux stratégiques nationaux et européens.

Ainsi, l'UFS a poursuivi ses **actions d'influence au niveau européen** sur les projets de règlements PRM (Plant Reproductive Material) et NGT (New Genomic Technics) en s'appuyant sur une collaboration précieuse avec Euroseeds, les membres du « Collectif en faveur de l'innovation variétale » et notre interprofession Semae. Ces deux projets de réglementations complexes mais déterminants pour nos activités, nous ont amenés à retravailler sur le sujet de la propriété intellectuelle afin de donner plus de contenu opérationnel à la position UFS adoptée en 2024 et réaffirmer les spécificités de certaines espèces.

Au niveau national, de nombreux sujets nous ont animés comme le maintien du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) dans le cadre d'un budget contraint, la quête d'un régime des semences traitées plus clair et spécifique, une solidarité avec les agriculteurs concernant les moyens de production de semences, etc.

Parallèlement, l'UFS mène un **travail constant de pédagogie pour accompagner ses adhérents** dans la compréhension ainsi que l'appropriation des évolutions réglementaires et contractuelles qu'elles soient transversales ou sectorielles.

Cet accompagnement se traduit par la mise en place **d'outils concrets** comme le site du « *Parcours de la semence* » publié en novembre 2024, afin de mieux faire connaître les différentes étapes de production d'une semence et mettre en lumière nos trois métiers complémentaires : la recherche et la sélection, la production de semences et leur mise en marché.

Cela se traduit également par des publications régulières, l'organisation de webinaires thématiques et la diffusion d'une veille hebdomadaire, afin de tenir informés les adhérents de l'actualité règlementaire. Depuis son lancement en 2019, la médiathèque de l'UFS s'est enrichie de plus de 140 publications, dont 30 nouvelles pour la période 2024-2025, auxquelles s'ajoutent près de 20 événements organisés.

Tout ce travail est efficace grâce à l'implication de vos collaborateurs dans l'ensemble de nos instances et groupes de travail qui œuvrent de manière collaborative, avec un souci constant de clarté, d'accessibilité et de partage des savoirs.

Ce rapport d'activité vous donnera un aperçu des nombreuses actions menées de façon complémentaire entre les sections, les métiers mais aussi les sujets transversaux. L'année 2025 nous a permis de poursuivre notre feuille de route avec détermination, en nous appuyant sur votre expertise ainsi que sur la mobilisation de nos partenaires et la confiance des pouvoirs publics.

Président
Olivier **PAUL**

Vice-président
Rémi **BASTIEN**

Chiffres clés
Semences & Plants - campagne 2023-2024

Filière

Une large
diversité
d'entreprises

Un fort ancrage
territorial

Des variétés diversifiées de
haute
qualité

Une contribution permanente à la
biodiversité
cultivée

Des plantes saines toujours plus
résistantes

Global

3,9 Mds€
De chiffre d'affaires

11 000
Emplois directs

Sélection

11%
Du chiffre d'affaires investi en R&D

131
Centres de recherche

67
Entreprises de sélection

592
Variétés inscrites au Catalogue en 2024

6 819
Variétés répertoriées au Catalogue français en 2024

Production

1er
Producteur européen

100%
De la production contractualisée

367 548
Hectares de multiplication de semences

16 636
Agriculteurs multiplicateurs

255
Entreprises de production

1,6 Mns
De tonnes de semences contrôlées et certifiées

Mise en marché

1er
Exportateur mondial de semences agricoles

8%
De croissance de la balance commerciale en 2022-2023

59%
Des semences destinées à l'export dont 70% vers l'UE

1,3 Mds€
D'excédent commercial en 2023-2024

Sources
SEMAE - Les résultats du commerce extérieur de la France semences et plants - Campagne 2023/2024
SEMAE - Statistique annuelle et les séries chronologiques campagne 2022/2023
SEMAE - Intégrale des données statistiques - Campagne 2023/2024
Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France

Sommaire

.01 p.08
Panorama 2024-2025

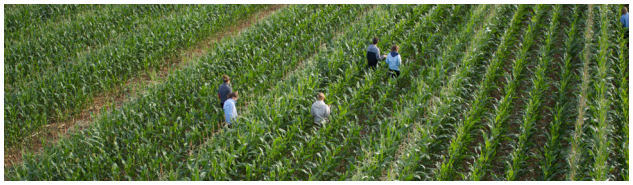

.02 p.11
Actions des pôles

.03 p.19
Actions des sections

.04 p.26
6 sujets transversaux

.05 p.29
Adhérents de l'UFS

.06 p.30
Gouvernance

.07 p.31
Organigramme

Panorama 2024-2025

Congrès Euroseeds 2024 à Copenhague

L'UFS a participé au congrès Euroseeds 2024 qui s'est tenu à Copenhague du 15 au 17 octobre. Cet événement a réuni plus de 1 300 participants venus de 60 pays. Les fils conducteurs du congrès étaient la recherche, l'innovation et les enjeux futurs de l'industrie semencière européenne.

Conférence de presse annuelle de l'UFS

L'UFS a tenu sa conférence de presse annuelle à Paris, réunissant 10 journalistes de la presse spécialisée et généraliste. À cette occasion, l'UFS a dressé le bilan de campagne par espèce et fait le point sur les enjeux nationaux et européens pour les entreprises semencières : Crédit Impôt Recherche (CIR), traitement de semences, dossiers règlementaires européens NGT et PRM, etc.

Juillet 2024 — Octobre 2024 — Novembre 2024 — Novembre 2024 — Décembre 2024

Journées UFS 2024 « IA & Innovation »

Avec 150 participants, la séance plénière des Journées UFS 2024 a permis d'échanger sur les opportunités de l'Intelligence Artificielle (IA) pour les semenciers. Les orateurs ont permis aux participants d'avoir une approche concrète et pratique des usages de l'IA générative dans le domaine agricole qui pourraient être appliqués aux semenciers.

Quinze ans d'engagement pour la filière

Créée en 2009, l'UFS a fêté ses 15 ans d'engagement au service de l'innovation variétale, en faveur d'une agriculture durable et compétitive. À cette occasion, l'UFS a lancé un outil pédagogique innovant « *Le parcours de la semence* » pour illustrer les métiers de la filière et les divers usages de la semence.

Panorama 2024-2025

L'UFS au #VillageSemence du SIA

À l'occasion du Salon International de l'Agriculture (SIA), qui s'est tenu du 22 février au 2 mars, plusieurs administrateurs et collaborateurs de l'UFS se sont mobilisés pour aller à la rencontre de nos partenaires agricoles, agroalimentaires et institutionnels. Nous étions également présents sur le plateau #VillageSemence, du stand de SEMAE.

Congrès de l'ISF à Istanbul

Le Congrès de l'International Seed Federation 2025 s'est déroulé à Istanbul et a rassemblé plus de 1 900 participants venus de plus de 80 pays. L'UFS représentait la France, aux côtés d'autres entreprises semencières françaises. L'événement était placé cette année sous le thème : « Discovering Bold Horizons » (« À la découverte d'horizons audacieux »).

Février 2025

Mars 2025

Mai 2025

Juin 2025

Juin 2025

Forum UFS « Industriels de la semence »

La 17ème édition du Forum UFS « Industriels de la semence » s'est tenue le 11 mars 2025 et a rassemblé 70 participants. L'objectif était d'explorer comment l'intelligence artificielle, combinée à l'expertise humaine, peut améliorer la performance en production tout en renforçant la prévention et la gestion des comportements en santé-sécurité au travail.

Visite des deux sites du GEVES à Angers

Le 30 juin 2025, l'équipe du GEVES a accueilli les collaborateurs de l'UFS pour mieux appréhender ses missions et échanger sur ses enjeux. Ce fut également l'occasion de découvrir la station expérimentale d'Anjouère ainsi que les laboratoires de Beaucouzé.

Sommaire

.01 p.10

Pôle **Amélioration des Plantes**

.02 p.12

Pôle **Production et Marchés**

.03 p.14

Pôle **Affaires publiques et Communication**

Pôle **Amélioration des Plantes**

La sélection variétale a pour vocation de développer des variétés performantes, résilientes et durables. La recherche et l'innovation jouent un rôle déterminant dans ce processus d'amélioration des plantes, qui doit répondre aux préoccupations de l'agriculteur, de l'industrie alimentaire et des consommateurs. La disponibilité des ressources génétiques, les moyens financiers pour soutenir la R&D, la règlementation pour protéger les innovations ou les méthodes de sélection disponibles sont autant de questions clés pour les obtenteurs.

67 entreprises

De sélection de semences (toutes espèces confondues)

2 934 ETP

Emplois équivalents temps plein dans la recherche

11%

Part du budget moyen en recherche dans le chiffre d'affaires des entreprises

7-12 ans

Moyenne pour mettre au point une nouvelle variété végétale

Représentants au CA

Jean-Marc **FERULLO**
Lidea France

Régis **FOURNIER**
Limagrain Europe

Thierry **MOMONT**
KWS Momont

Permanent UFS

Sébastien **PAQUE**

Dossier du moment

Les conditions d'accès aux ressources phytogénétiques

L'accès aux ressources phytogénétiques est essentiel à la sélection variétale. Il permet aux semenciers d'intégrer de la diversité génétique aux nouvelles variétés, pour adapter les cultures aux enjeux climatiques, améliorer la productivité et répondre aux attentes des agriculteurs et des marchés.

L'accès aux ressources phytogénétiques provenant d'autres pays est encadré par des règles internationales complexes. L'ambition est de définir les règles d'accès et de garantir un partage juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation. Ces règles sont soit bilatérales, dans le cadre du protocole de Nagoya supervisé par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), soit multilatérales, dans le cadre du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) sous l'égide de la FAO.

Dans ces deux instances, l'enjeu est de créer un système fonctionnel. Les négociations en cours portent notamment sur les taux de contribution attendus des entreprises privées, identifiées comme bénéficiaires de la biodiversité cultivée.

Les règlementations du TIRPAA et de la CDB évoluent en parallèle, sachant que le résultat des négociations sur les taux de contribution impactera plus ou moins les semenciers selon le système qui sera adopté. Si ces mécanismes répondent à des objectifs légitimes de préservation de la biodiversité, leur mise en œuvre peut entraver l'accès et l'utilisation de la diversité génétique indispensable aux travaux de recherche et de sélection. Cela peut aussi entrainer des coûts qui pourraient contraindre les entreprises à se priver de certaines ressources.

L'UFS se mobilise depuis de nombreuses années pour porter la position du secteur semencier et sensibiliser sur les impacts de ces règlementations. Le travail important d'abondement, de gestion, et de caractérisation des collections par les entreprises doit aussi être valorisé, afin d'être mieux reconnu et intégré à la réflexion globale.

Sujets suivis

- Position UFS sur la propriété intellectuelle
- Projet de règlement NGT
- Articulation du catalogue national avec la liste OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques)
- Suivi des discussions des traités internationaux relatifs aux ressources génétiques
- Dispositifs de soutien au financement de la recherche

Projet de règlement européen NGT

À l'heure où la plupart des pays ont déjà acté une évolution de leur règlementation concernant l'utilisation des nouvelles techniques d'édition génomique (ou NGT), les semenciers européens attendent toujours de connaître le futur cadre règlementaire qui conditionnera leur développement en Europe.

L'année a été importante puisque les trois instances européennes (Conseil, Parlement et Commission) ont déterminé leur positionnement, ce qui a permis au trilogue de commencer. Le Conseil a en effet réussi à finaliser les discussions, qui auront duré 18 mois, afin d'aboutir sur un texte qui se rapproche de la proposition initiale de la Commission et sur celle du secteur semencier. Désormais, l'objectif du trilogue est de trouver un compromis qui sera soumis à l'approbation du Parlement et du Conseil. Les discussions restent difficiles puisque le Parlement a voté des mesures qui sont éloignées du positionnement des deux autres instances notamment sur la question de la brevetabilité et de la traçabilité de la mention NGT1.

Ce sujet technique suscite néanmoins l'intérêt des acteurs de la filière agricole et alimentaire, mais aussi des médias. L'UFS a donc effectué de nombreuses prises de parole pour vulgariser le sujet et pour porter sa position. Il s'agit de montrer l'intérêt que présente cette technique et l'importance de pouvoir disposer d'une règlementation adaptée. Les NGT sont très prometteuses pour enrichir la boite à outil du sélectionneur, mais ne seront pas pour autant une « baguette magique ».

L'UFS souhaite des règles européennes rapides et fonctionnelles pour maintenir une dynamique d'innovation afin que chaque acteur puisse se projeter dans les prochaines décennies. Il est donc important de poursuivre la mobilisation sur ce sujet.

Consultation publique COV

En avril, l'UFS a participé à une consultation publique sur l'évaluation du règlement 2100/94/CE encadrant le certificat d'obtention végétale. Cette consultation a permis de rappeler l'importance du COV et la nécessité de ne pas fragiliser ce dispositif lors d'une éventuelle révision du règlement. Il est essentiel de protéger les variétés tout en maintenant l'exemption du sélectionneur.

Décision du Conseil d'Etat sur la mutagénèse aléatoire et sur les variétés rendues tolérantes aux herbicides

Le 23 octobre 2024 le Conseil d'État a clos un dossier long de 10 ans visant à déterminer le statut règlementaire des plantes issues de mutagénèse aléatoire. Après deux échanges avec la cour de justice de l'Union européenne, le Conseil d'État a enfin confirmé qu'elles étaient bien exemptes de la règlementation OGM. Concernant le dossier des variétés tolérantes aux herbicides, fortement lié à ce dossier, l'État devra satisfaire à l'injonction du Conseil d'État en matière de traçabilité.

Guide : Guichets de financement en soutien à la sélection variétale

Les plans de soutien et les appels à projets ont foisonné ces dernières années, visant parfois directement la sélection variétale. Pour les entreprises, il peut être difficile de s'y retrouver. L'UFS a mis à jour son guide dédié pour rassembler les différents guichets et ainsi faciliter l'identification des plus pertinents. L'UFS sensibilise également les pouvoirs publics sur la nécessité de bien dimensionner les appels à projets, afin de prendre en compte les spécificités de la recherche en sélection variétale.

Chiffres clés

4 groupes
de travail actifs au sein de pôle amélioration des plantes.

10 réunions
d'experts de nos entreprises adhérentes sur la propriété intellectuelle depuis juillet 2024.

8 publications
mises à disposition des adhérents sur des sujets thématiques.

Pôle **Production et Marchés**

La France est un acteur majeur de la production de semences grâce au savoir-faire de ses acteurs et à son haut niveau de technicité. La semence étant le point de départ de toute production agricole, la qualité des semences est un enjeu majeur pour la compétitivité de l'agriculture.

255 entreprises

De production de semences (toutes espèces confondues)

5 748 ETP

Emplois équivalents temps plein dans la production

6 819 variétés

Produites en France, dont 2 532 de maïs et sorgho et 1 152 de céréales à paille et protéagineux

1,2 Mds€

D'excédent commercial de la branche semences et plants

Dossier du moment

Relance du groupe de travail RH

À la demande de plusieurs entreprises adhérentes de l'UFS, un groupe de travail (GT) a été réactivé début 2024 pour travailler sur des problématiques de ressources humaines dans les entreprises semencières. Plusieurs sujets identifiés par le GT comme le manque d'attractivité des métiers semences, l'absentéisme dans les entreprises, la gestion du temps de travail lors des pics d'activités, le recrutement des saisonniers, etc. Afin d'accompagner les adhérents de l'UFS sur ces thématiques, plusieurs outils ont été mis en place par le GT : le déploiement d'un indicateur d'absentéisme spécifique au secteur sur la base d'une enquête annuelle, la mise à disposition d'un argumentaire expliquant la saisonnalité de l'activité du secteur pour obtenir des dérogations à la durée de travail hebdomadaire et au travail le dimanche.

Parallèlement, une enquête a également été réalisée pour faire un état des lieux de la situation dans les entreprises du secteur. Cette démarche vise à accompagner les réflexions individuelles des entreprises sur d'éventuelles évolutions des systèmes d'affiliation de leurs salariés. Enfin, une série de 3 webinaires sur différentes thématiques liées aux ressources humaines a été proposée aux adhérents en s'appuyant sur l'expertise d'un membre associé de l'UFS. Ces webinaires ont rassemblé au total 60 participants pour échanger sur le recrutement de managers en interne, l'accompagnement des salariés à l'utilisation des réseaux sociaux professionnels ou encore l'intégration de nouveaux collaborateurs.

Représentants au CA

Julien **BAS**
Semences de France

Michel **CLAIREFOND**
Arterris SCA

Adeline **CROCHET**
Bayer Seeds

Permanent UFS

Sophie **LEJEALLE**

Sujets suivis

- Renforcement de l'attractivité de la production de semences
- Contribution au plan d'anticipation du retrait des substances actives
- Limitation des impacts de la réglementation sur les activités de traitement pour export
- Contribution aux évolutions règlementaires sur la qualité sanitaire des semences
- Accompagnement des adhérents sur la prévention des risques dans les usines
- Développement de bonnes pratiques pour le dépôt de fiches CEPP (Certificats d'Économie de Produits Phytopharmaceutiques) variétés
- Réflexion sur les ressources humaines dans les entreprises et mise à disposition d'outils de promotion des métiers de la semence

Maintenir la capacité d'export de nos entreprises semencières

Le renforcement des tensions géopolitiques au cours de ces dernières années complique l'accès à certains marchés et affaiblit la capacité exportatrice des entreprises semencières.

Dans ce contexte, l'UFS a été fortement mobilisée pour accompagner les entreprises à appréhender les évolutions des marchés en tension, mais aussi éclairer l'administration sur les enjeux opérationnels et économiques pour les entreprises.

Aussi, pour permettre aux semenciers d'anticiper les nouvelles exigences mises en place par la Russie, première destination des exportations hors UE des semences françaises, de nombreuses réunions d'information ont été organisées avec Semae. Des échanges réguliers avec l'administration étaient également nécessaires pour l'éclairer sur les risques liés aux éventuelles contre-mesures qui pourraient être prises au niveau européen et sur la complexité à réorienter les activités à court-terme sans affaiblir significativement les entreprises.

Plus récemment, l'application de nouveaux droits de douanes par les USA pour les produits provenant de l'UE a également conduit la Commission européenne à envisager des contre-mesures sur de nombreux produits agricoles dont les semences. L'UFS s'est mobilisée aux côtés de Semae pour demander l'exclusion des semences de ces mesures compte-tenu de la complexité de leur production et des flux internationaux associés.

Par ailleurs, dans le contexte de mondialisation des échanges de semences et d'émergence de nouveaux organismes nuisibles, de nouvelles exigences sanitaires contraignent les entreprises à adapter leurs procédures de contrôles de la qualité des semences et leurs démarches administratives. Aussi, l'UFS s'est fréquemment mobilisée au cours de l'année dans le cadre de consultations publiques nationales et européennes, pour proposer des mesures relatives à la prévention des risques sanitaires en cohérence avec le fonctionnement des entreprises.

Forum UFS : « Industriels de la semence »

Le 17ème Forum Industriels de la semence s'est tenu le 11 mars 2025 à Paris sur la thématique de l'Intelligence artificielle et l'innovation, appliquées aux process usine et à la culture santé sécurité en entreprise. L'événement a rassemblé 70 personnes qui ont fait part de retours positifs avec une note moyenne de 4,3/5.

Un espace dédié aux membres associés de l'UFS a été mis en place pour la première fois et a rencontré un beau succès !

La profession fait face à de nouvelles assimilations des semences traitées aux produits phytosanitaires

Suite au retrait de l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) du COPSEED le 26 septembre 2024, des délais de grâce ont permis l'utilisation du produit jusqu'au 26 septembre 2025. La DGAL a confirmé que les semences traitées bénéficient des mêmes délais et a accordé une dérogation de 120 jours pour l'utilisation des semences traitées au-delà de ce délai, grâce à la mobilisation de l'AGPB et de la FNSEA aux côtés de l'UFS.

Enjeu de l'eau : intervention Irrigants de France au Comité de pilotage (Copil)

Alors que le sujet de la préservation de l'eau est au centre des politiques européenne et nationale, Irrigants de France a présenté ses actions auprès du Pôle Production et Marchés. Le renforcement de la collaboration UFS/ Irrigants de France permet d'amplifier la défense de l'accès à l'eau pour les productions agricoles dont font partie les semences.

Chiffres clés

6 publications

sur divers sujets dont l'absentéisme dans les entreprises semencières, la règlementation concernant les dérogations.

5 événements

dont le Forum des industriels de la semence et 3 ateliers webinaires sur des problématiques liées aux ressources humaines.

8 groupes

de travail actifs dont un nouveau groupe sur la mise en place d'un outil commun « semenciers - distribution » pour les commandes semences.

Pôle **Affaires publiques et Communication**

Comment faire comprendre les enjeux auxquels sont confrontées nos entreprises ? Diverses actions sont menées pour sensibiliser les parties prenantes agricoles, alimentaires et politiques à la réalité et aux problématiques du secteur. En interne, l'UFS s'organise pour encourager un partage efficace de l'information vers les adhérents.

832 utilisateurs

de l'extranet adhérent de l'UFS, lancé en mai 2022

1 conférence

de presse annuelle avec 10 journalistes présents

34 demandes

presse de la part de médias spécialisés et généralistes

10 603 abonnés

sur les comptes X et LinkedIn de l'UFS

Représentants au CA

Olivier **PAUL**
Lidea France

Rémi **BASTIEN**
Limagrain

Patrick **MARIOTTE**
KWS France

Xavier **THÉVENOT**
Syngenta France

Permanent UFS

Rachel **BLUMEL**
Directrice générale

Dossier du moment

Le parcours de la semence

Il y a un an, en novembre 2024, l'UFS a lancé ***« Le parcours de la semence »***, un site immersif en 3D pensé pour faire découvrir, de façon accessible et interactive, le rôle stratégique de la filière semencière française.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de communication de l'UFS : expliquer, promouvoir et rendre visible une filière essentielle à notre agriculture, à nos paysages et à notre alimentation.

Le site propose un parcours complet en quatre étapes clés :

- **l'amélioration des plantes**, avec la gestion des ressources génétiques, la recherche et la sélection,
- **la production des semences**, de leur multiplication au champ à leur usinage,
- **la commercialisation**, encadrée par des règles européennes strictes,
- **les usages des semences**, qu'elles soient destinées à l'alimentation humaine, animale ou à des débouchés industriels comme la transformation agroalimentaire.

Depuis son lancement, la plateforme a reçu un accueil très positif, notamment de la part de nos partenaires européens, désireux de la relayer auprès de leurs interlocuteurs anglophones. Ce succès renforce la visibilité du savoir-faire français en matière de semences et soutient notre mission de pédagogie autour d'un secteur qui reste encore peu connu du grand public.

Conçu comme un espace évolutif, le site s'adresse à un large public : collaborateurs des entreprises semencières, professionnels des filières agricoles et alimentaires, enseignants, étudiants, politiques et pouvoirs publics ou toute personne souhaitant mieux comprendre le rôle des semences dans notre quotidien.

Nous vous invitons à explorer cet univers et à le partager largement.

parcours.ufs-semenciers.org

Accès via ce QR code

ufs UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS
Parcours de la semence

Sujets suivis

- Débats parlementaires sur les sujets agricoles
- Actualités européennes : Règlements NGT, PRM et élections européennes
- Actualités nationales : Ecophyto 2030, Exportations PIC, Article 83 de la loi Egalim, projet de loi finances 2024
- Commissions d'enquêtes parlementaires présentant un intérêt pour le secteur
- Participation aux concertations et aux consultations sur le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole

Loi d'orientation agricole (LOA) : reconnaître les semences comme une production agricole essentielle et stratégique pour assurer la souveraineté alimentaire

Promulguée le 25 mars 2025, la loi d'orientation agricole pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture est une des réponses du gouvernement de Gabriel ATTAL (janvier – septembre 2024) à la crise agricole qui a éclaté en début d'année 2024.

Dès la publication du projet de loi en avril 2024, l'UFS avait constaté, avec regret, l'absence de toute mention relative à la filière semences au sein du texte et notamment à son article 1er, visant à affirmer le caractère d'intérêt général majeur de l'agriculture garantissant la souveraineté alimentaire du pays.

Alors que tout commence par la semence, l'UFS s'est employée, au cours des débats parlementaires, à rappeler auprès des pouvoirs publics le rôle stratégique et essentiel de la filière pour sécuriser notre approvisionnement, réussir la transition agroécologique et assurer notre compétitivité agricole.

Au fil des discussions parlementaires, l'UFS est parvenue à faire passer ses messages. L'Assemblée nationale a intégré les « semences » parmi les activités agricoles concourant à l'agriculture, quand le Sénat a ajouté l'importance de soutenir l'innovation en semences, et notamment des « nouvelles techniques génomiques » au sein de nos politiques publiques.

A l'issue de la commission mixte paritaire (CMP), l'UFS s'est félicitée de la pérennisation de ces deux mentions, à l'article 1er, figurant ainsi dans la version définitivement adoptée à l'Assemblée, puis au Sénat.

Dans le même temps, la LOA a constitué une véritable opportunité pour l'UFS de porter ses messages quotidiens soutenant l'innovation (sécurisation du CIR et accès aux NGT), la production (accès à l'eau et aux solutions de protection des cultures) et l'exportation de nos entreprises semencières.

SIA 2025 : L'UFS au #VillageSemence organisé par Semae

Comme chaque année, l'UFS est représentée au SIA par le biais de son interprofession Semae qui met son stand à la disposition de ses familles. Au total, une vingtaine de rendez-vous UFS ont été organisés tout au long du salon, lors desquels nos administrateurs ont pu démontrer l'importance stratégique de la filière semencière auprès des partenaires et des parties prenantes.

Rencontres parlementaires à Strasbourg

L'UFS s'est rendue à plusieurs reprises au Parlement européen à Strasbourg pour échanger avec les eurodéputés français impliqués sur les enjeux agricoles, notamment sur le projet de règlement NGT et PRM, et leur présenter les positions de la filière. L'ouverture de la Xème législature, le 16 juillet 2024, a marqué l'arrivée de nouveaux élus que l'UFS a prioritairement rencontrés en 2024-2025, afin de leur présenter la filière et ses enjeux.

Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur

Depuis début 2025, l'UFS agit avec la FNAMS et une vingtaine de filières agricoles pour garantir aux agriculteurs français des conditions de production équitables face à leurs homologues européens. Elle a soutenu, dans le cadre de la PPL, la réintroduction dérogatoire et encadrée des néonicotinoïdes, interdits en France mais autorisés en Europe. Censurée par le Conseil constitutionnel pour manque de précision, cette mesure doit être retravaillée. L'UFS appelle à une harmonisation réelle des règles de production en Europe.

Chiffres clés

3 gouvernements entre 2024 et 2025

L'instabilité politique a été un enjeu à traiter continuellement.

45 nouveaux eurodéputés

au Parlement européen à l'issue des élections européennes 2024.

+ de 150 nouveaux députés

à l'Assemblée nationale en juin 2024, soit 25% de l'hémicycle.

Sommaire

.01 p.18
Section **Betteraves & Chicorée industrielle**

.02 p.19
Section **Céréales à paille & Protéagineux**

.03 p.20
Section **Fourragères & Gazons**

.04 p.21
Section **Maïs & Sorgho**

.05 p.22
Section **Oléagineux**

.06 p.23
Section **Potagères & Florales**

Section **Betteraves & Chicorée industrielle**

La France est le 1er pays producteur de semences de betteraves sucrières et fourragères en Europe et 2ème producteur mondial de sucre de betterave. Le savoir-faire français est reconnu internationalement puisque les semences de betteraves permettent à la France d'être présente dans 39 pays.

4 655 ha
surface de multiplication en France

518 variétés
inscrites au Catalogue Officiel Français

6 entreprises de sélection
22 entreprises de production
559 entreprises de distribution de semences

245 M€
chiffre d'affaires du secteur (2023-2024)

Représentants au CA

Président
François **DESPREZ**
Florimond-Desprez

2nd représentant
Patrick **MARIOTTE**
KWS France

Permanent UFS
Mélanie **HEERS**

Dossier du moment

Coexistence des filières sucrières et porte-graines en Centre-Val-de-Loire

Les betteraves porte-graines sont identifiées comme un des réservoirs de pucerons vecteur de jaunisse virale, au même titre que les repousses de betteraves. Cette situation complique la gestion sanitaire du puceron en Centre-Val-de-Loire, seule région où coexistent les cultures de betteraves sucrières et porte-graines. Depuis 2022, la filière semencière s'est engagée dans l'évaluation de solutions alternatives aux néonicotinoïdes, avec pour objectif une cohabitation pérenne avec la filière sucrière et une meilleure maîtrise des foyers de jaunisse.

Durant trois campagnes, les établissements semenciers et les agriculteurs multiplicateurs ont initié des essais visant à évaluer l'impact de plantes compagnes, de phéromones – allomones et d'insectes auxiliaires sur les populations de pucerons. En 2025, des analyses virales ont été réalisées sur l'ensemble des parcelles de betteraves porte-graines sucrières et potagères des départements concernés. Ces expérimentations ont permis de constater que l'implantation d'avoine rude, en association avec des traitements aphicides, semble avoir un effet intéressant sur les populations de pucerons et sur les charges virales.

Parallèlement, un groupe de travail régional facilite depuis mi-2025 les échanges des données cartographiques entre les deux filières, permettant d'optimiser l'isolement entre les cultures.

Les travaux engagés ouvrent des perspectives encourageantes pour une gestion concertée et durable des risques sanitaires entre les filières sucrières et porte-graines en Centre-Val-de-Loire, avec pour ambition d'évaluer et de consolider à moyen terme les pratiques agronomiques.

Temps forts

- Engagement collectif pour la création d'un projet collaboratif de recherche avec l'ITB sur le SBR (Syndrome Basses Richesses)

Fonctionnement

- 11 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (2/an)
- Des échanges avec Semae, la FNAMS, le GEVES, l'IIRB, la CGB, l'ITB et l'AIBS

Sujets prioritaires

- Évaluation de solutions de lutte contre la jaunisse dans des parcelles de betteraves porte-graines en Beauce, dans le cadre du PNRI (Plan National de Recherche et Innovation)
- Suivi des collaborations avec l'ITB sur le Lixus
- Contribution à la rédaction d'un accord interprofessionnel « Cartographie »

Section **Céréales à paille & Protéagineux**

Les céréales à paille regroupent le blé tendre, le blé dur, l'orge, l'avoine, le seigle, le riz, l'épeautre et le triticale. La France est 1er producteur et exportateur européen de céréales, mais aussi 1er producteur et exportateur de graines protéagineuses. La France produit principalement cinq espèces : le pois protéagineux, la féverole, le pois chiche, la lentille et le lupin.

Dossier du moment

Enquête filière sur l'innovation variétale

À l'heure où l'utilisation des semences de ferme représente plus de la moitié des graines produites pour certaines espèces, les membres de la section se sont donné pour mission de :

- renforcer le financement de la recherche variétale,
- valoriser l'attractivité des semences certifiées,
- mieux cerner les freins rencontrés dans leur production.

Pour répondre à ces enjeux, un groupe de travail a été mis en place afin de permettre à l'UFS de conduire une enquête ciblée auprès des agriculteurs et des acteurs de la filière aval. L'objectif était de recueillir leurs attentes, leurs perceptions et leur niveau de connaissance au sujet de l'innovation variétale et des semences certifiées.

Dans un premier temps, l'étude s'est concentrée sur trois espèces majeures : le blé tendre, l'orge et le pois de printemps.

Elle a ensuite été structurée en deux volets distincts : l'un destiné aux agriculteurs, l'autre aux filières (industriels, interprofessions, coopératives et négoces).

Cette approche différenciée a permis de mieux identifier les attentes spécifiques de chaque maillon et d'adapter les messages en conséquence.

L'analyse des données recueillies permettra de dégager des axes de communication pertinents et de construire des éléments de langage clairs et convaincants en faveur de la semence certifiée et de l'innovation variétale.

Alors que le progrès génétique est unanimement reconnu, il est impératif de bâtir un système qui récompense les semenciers pour leurs efforts d'innovation et les incite à développer les variétés de demain. Car derrière chaque semence certifiée, il y a une promesse : celle d'une agriculture plus performante, plus durable, adaptée aux besoins et tournée vers l'avenir.

124 516 ha
surface de multiplication en France

1 094 variétés
inscrites au Catalogue Officiel Français

21 entreprises de sélection
93 entreprises de production
690 entreprises de distribution de semences

351 M€
chiffre d'affaires du secteur (2023-2024)

Représentants CA

Président
Gilles **LACHAMBRE**
Eurosem

2nd représentant
Étienne **REGOST**
Exelience

Permanent UFS
Guillaume **BERGON**

Temps forts

- Journée UFS-Arvalis organisée le 5 février 2025 à Paris avec 120 participants.
- Interactions régulières avec la DQCO (Direction de la Qualité et du Contrôle Officiel)

Fonctionnement

- 52 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (3/an)
- 2 Comités d'experts (5/an min.)
- Implication dans les commissions et groupes de travail de Semae, Terres Univia, Euroseeds, Sicasov

Sujets prioritaires

- Mise en place de la 1ère année d'essais de l'expérimentation progrès génétique avec ARVALIS
- Enquête sur l'innovation variétale auprès de l'aval de la filière
- Discussions avec Euroseeds sur les Aneuploïdes en céréales
- Travaux réalisés dans le cadre de la révision du règlement PRM

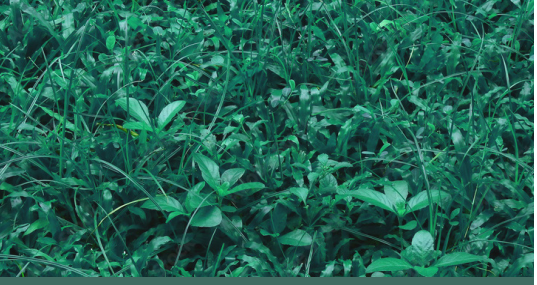

37 024 ha

surface de multiplication en France (2023-2024)

835 variétés

inscrites au Catalogue Officiel Français

12 **entreprises de sélection**

47 **entreprises de production**

2 664 **entreprises de distribution de semences**

266 M€

chiffre d'affaires du secteur (2023-2024)

Représentants au CA

Président

Denis **DAVID**
Cérience

2nd représentant

Benoît **COMBES**
Barenbrug France

Permanent UFS

Bertrand **NATUREL**

Section **Fourragères & Gazons**

La filière de production de semences fourragères se distingue par la grande diversité des espèces et des variétés qu'elle propose. La filière présente trois principaux débouchés : prairies cultivées, gazons et espaces verts, couverts végétaux. La filière française fourragères et à gazons reste très importatrice.

Dossier du moment

Mobilisation collective pour l'élaboration du futur cadre réglementaire PRM

Le projet de règlement PRM (Plant Reproductive Material) vise à moderniser et harmoniser le cadre juridique européen relatif à l'inscription, à la production et à la commercialisation du matériel de reproduction des végétaux. Ce texte, structurant pour les décennies à venir, concerne l'ensemble de la profession semencière et définit les exigences applicables aux entreprises.

Afin d'anticiper sa mise en œuvre et de contribuer activement aux discussions européennes, l'UFS a mobilisé les experts des comités de la section fourragères et gazons tout au long de l'année. Ces travaux ont permis d'alimenter les échanges avec Semae et de fournir des éléments techniques et stratégiques utiles à la réflexion sur le projet. Les experts ont analysé les projets de règlements techniques annexes relatifs aux semences certifiées, commerciales et aux mélanges à usages fourrager, non fourrager et gazon, dans l'objectif de définir une position commune sur les exigences à maintenir, à adapter ou à supprimer.

La diversité des espèces concernées – graminées, légumineuses, crucifères et autres – confère à cette section une place singulière dans le projet PRM, avec des attentes fortes quant aux futures exigences. Des échanges restent nécessaires avec le législateur pour garantir la continuité des activités des entreprises et préserver les conditions de développement de la sélection variétale.

Temps forts

- Participation aux journées régionales Semae fourragères et plantes de services.
- Participation aux « Rencontres Biodiversité et Territoires » organisées par l'Office français de la biodiversité (OFB) pour échanger sur les atouts et les solutions que peuvent apporter notre filière.

Fonctionnement

- 30 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 4 Comités d'experts (8/an min.)
- Implication dans les commissions et groupes de travail de Semae et de Valhor

Sujets prioritaires

- Projet de règlement relatif aux matériels de reproduction des végétaux (PRM)
- Révision du règlement technique de production et contrôle des semences
- Valorisation des plantes de services
- Enquête sur la caractérisation économique de la filière gazons

Section **Maïs & Sorgho**

La France est le 1er exportateur mondial et le 1er producteur européen de semences de maïs. Le savoir-faire français est reconnu internationalement pour la qualité des semences produites et pour la diversité des variétés, permettant de répondre aux besoins des agriculteurs dans différentes régions du monde.

Dossier du moment

La section Maïs et Sorgho renouvelle ses outils pour mieux accompagner les utilisateurs

Entre 2024 et 2025, la section Maïs et Sorgho a engagé une modernisation de ses outils pour mieux répondre aux attentes de ses adhérents et renforcer la valorisation des données.

Le **site Varmaïs**, plateforme de référence pour comparer les variétés de maïs, a vu son hébergement et sa gestion entièrement internalisés par Arvalis et le GEVES. Ce transfert a été mené par les trois partenaires (UFS, Arvalis et GEVES), pour permettre une meilleure maîtrise des coûts et une plus grande réactivité dans l'administration du site. Une nouvelle stratégie de communication est en cours de préparation pour accroître la visibilité de l'outil auprès des agriculteurs.

L'outil **Seeds View**, une enquête pluriannuelle menée par Ipsos sur les volumes de vente de semences de maïs, tournesol et colza, a fait l'objet d'une refonte complète. En association avec la Section Oléagineux, ce travail a permis de moderniser l'outil, de l'adapter aux nouveaux besoins et d'optimiser le format de restitution. Il bénéficie désormais d'une représentativité élargie avec l'arrivée de nouvelles entreprises.

Enfin, un **nouvel outil** a été développé **pour accompagner les rallyes CTPS maïs**, permettant la notation des essais VATE via une application mobile conçue avec le prestataire Landfiles. Cette solution opérationnelle pour les essais de 2025 facilite la collecte des appréciations terrain et leur synthèse, pour être ensuite analysées par la « Commission Choix des Essais du CTPS ».

62 000 ha
surface de multiplication en France

796 variétés
inscrites au Catalogue Officiel Français (dont 712 de maïs)

11 **entreprises de sélection**

53 **entreprises de production**

669 **entreprises de distribution de semences**

1 247 M€
chiffre d'affaires du secteur (2023-2024)

Représentants au CA

Présidente

Séverine **JEANNEAU**
Corteva Agriscience France

2nd représentant

Xavier **THEVENOT**
Syngenta France

Permanent UFS

Julie **SAFFAR**

Temps forts

- Assemblée de Section 2024 « Les impacts du nouveau cadre politique français et européen »
- Relance de l'outil Seeds View avec la Section Oléagineux
- Évolution du système d'évaluation DHS en 1 an

Fonctionnement

- 33 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 3 Comités d'experts (9/an)
- Implication dans les commissions et groupes de travail de Semae, FNPSMS, AGPM, Arvalis

Sujets prioritaires

- Travaux sur les modalités contractuelles dans la filière maïs semence
- Travaux sur les règlements techniques annexes maïs et sorgho dans le cadre du PRM
- Promotion du progrés génétique et développement des relations avec les filières de l'aval

Section **Oléagineux**

La Section oléagineux regroupe les entreprises actives en colza, tournesol, soja, lin oléagineux, chanvre, caméline et chia. La France est le 2ème producteur européen de semences de colza et le 3ème producteur européen de semences de tournesol.

33 122 ha
surface de multiplication en France

520 variétés
inscrites au Catalogue Officiel Français

14 entreprises de sélection
67 entreprises de production
569 entreprises de distribution de semences

546 M€
chiffre d'affaires du secteur (2022-2023)

Représentants au CA

Président

Laurent **GUERREIRO**
RAGT Semences

2nd représentant

Olivier **PAUL**
Lidea France

Permanent UFS

Isabelle **PAUCHET-MATTLER**

Dossier du moment

Une démarche innovante sur les sacheries de soja à destination des agriculteurs

Le comité soja de la Section oléagineux a développé une démarche collective et originale visant à rappeler aux agriculteurs les bonnes pratiques culturales au moment du semis de soja. Pour cela, il s'est appuyé sur le conseil technique reconnu de Terres Inovia.

Afin d'attirer l'attention des agriculteurs, un **sticker comportant un QR code** a été apposé sur les sacheries de semences de soja afin de les inciter à le scanner pour en savoir plus sur les clés d'une implantation de soja réussie.

Une fois le QR code scanné avec son smartphone, l'agriculteur accède directement à 5 conseils

essentiels, puis il est redirigé vers un article complet rédigé par Terres Inovia.

Cette initiative a bénéficié d'une forte mobilisation des semenciers, qui ont pleinement participé au projet, avec pour objectif supplémentaire de dynamiser les ventes de semences certifiées de soja, en lien avec la distribution.

Pour rappel, le taux d'utilisation des semences certifiées s'érode régulièrement.

Il est estimé à 40% au niveau national et reste très variable selon les régions : 16 à 30% dans le Sud pour les variétés tardives et 53% plus au Nord pour les variétés précoces.

Ce constat est d'autant plus étonnant que l'utilisation des graines de ferme n'est pas autorisée en soja, et que le progrès génétique est sous exploité, alors que 13 nouvelles variétés ont été inscrites en 2024.

Temps forts

- Renouvellement des mandats CTPS de 3 sections (colza et autres crucifères, tournesol soja, lin et chanvre)
- Signature de l'accord cadre de gestion du dispositif de soutien à la recherche semencière
- Décret du 14 avril 2025 confirmant que la mutagénèse aléatoire est une technique sans inconvénient avéré

Fonctionnement

- 38 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 4 Comités d'experts (10/an min.)
- Implication dans les commissions et groupes de travail de Semae, Terres Univia, Terres Inovia, CTPS, Séléopro

Sujets prioritaires

- Gestion d'une récolte 2024 difficile en semences de tournesol et de soja, impactant l'approvisionnement en semences de qualité
- Examen des dispositions des règlements techniques de production de semences en lien avec PRM
- Révision des objectifs de la charte de gestion des réseaux post-inscription

Section **Potagères & Florales**

La production de semences potagères et florales s'adresse à une clientèle très diverse, composée d'agriculteurs, d'horticulteurs, de producteurs de légumes et de particuliers amateurs de jardinage. Les semences potagères et florales permettent à la France d'être présente dans 151 pays.

27 204 ha
surface de multiplication en France

3 240 variétés
inscrites au Catalogue Officiel Français

24 entreprises de sélection
110 entreprises de production
4 161 entreprises de distribution de semences

936 M€
chiffre d'affaires du secteur (2022-2023)

Dossier du moment

Inscription du ToBRFV (Tomato Brown Rugose Fruit Virus) sur la liste des ORNQ (Organismes Réglementés Non de Quarantaine)

Le Tomato Brown Rugose Fruit Virus (ToBRFV) est un virus émergent disséminé par contact et présentant un risque important pour les productions de tomates. L'expression des symptômes affecte la commercialisation des fruits (maturation irrégulière, tâches, déformations), entrainant un impact économique important pour les filières.

Dès 2019, l'Union européenne a mis en place des mesures « d'urgence » provisoires destinées à éviter l'introduction et la dissémination du ToBRFV sur son territoire. Dès lors, cet organisme nuisible, sans faire partie des organismes de quarantaine au sens strict, a été traité comme tel. Plusieurs textes de règlementation se sont succédés au niveau européen, allant du simple plan de surveillance à la mise en place de mesures de quarantaine.

Au cours de l'année 2024, l'UFS a mené des actions d'influence dont l'objectif était de faire inscrire le ToBRFV sur la liste des organismes règlementés non de quarantaine (ORNQ), avec un seuil de présence nul. En effet, les experts, adhérents de la Section et du GT Santé des végétaux, estimaient les mesures, en place au niveau européen, disproportionnées au regard de la présence avérée du virus dans la quasi-totalité des Etats membres. Des recommandations d'évolution de ces mesures ont été formulées pour rationaliser les moyens de contrôle et de détection, et ainsi permettre un approvisionnement constant en semences tout en assurant la qualité sanitaire des semences destinées aux producteurs de plants et de fruits.

Ces propositions ont été discutées tout au long de l'année avec la DQCO et transmises à Euroseeds afin d'alimenter la position du secteur. L'UFS a également transmis ses positions à la DGAL et contribué aux consultations européennes. L'UFS se félicite de l'inscription du ToBRFV sur la liste des ORNQ, acté le 1er janvier 2025.

Représentants au CA

Président
Bernard **NABARRO**
Vivadour

2nd représentant
Rémi **BASTIEN**
Limagrain

Permanent UFS
Claire **MORLET**

Temps forts

- Salon SIVAL 2024 à Angers
- Organisation d'une journée interprofessionnelle sur la thématique « Aval filière »
- Engagement collectif pour le lancement d'une filière de recyclage avec ADIVALOR en 2025

Fonctionnement

- 42 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 4 Comités d'experts (10/an min.) et 10 groupes de travail (GT)
- Implication dans les commissions et GT de Semae et Valhor

Sujets prioritaires

- Projet de règlementation semences (PRM) : champ d'application et autorisations provisoires de ventes
- Propriété intellectuelle des espèces potagères
- Agriculture Biologique (AB) : problématique des enrobages
- Traitement de semences : actualité règlementaire

6 sujets transversaux

L'UFS s'attache à accompagner les entreprises adhérentes sur des enjeux stratégiques qui dépassent les seules dimensions techniques ou réglementaires propres à chaque espèce. Ces dossiers transversaux constituent de véritables leviers d'anticipation et de compétitivité pour l'ensemble de la filière semencière.

Sophie **LEJEALLE**

L'accès à l'eau | *Partenaires : Irrigants de France, Valhor*

L'UFS accompagne ses adhérents dans un contexte de raréfaction et de régulation accrue des ressources hydriques. L'objectif est de défendre la place essentielle du végétal dans la gestion durable de l'eau et de promouvoir des solutions adaptées aux besoins de la recherche variétale et de la production de semences.

Sébastien **PAQUE**

L'Agriculture Biologique | *Partenaires : SEMAE, INAO, CTPS*

L'UFS vise à renforcer l'offre de semences répondant aux exigences de l'agriculture biologique. Il s'agit d'œuvrer pour une meilleure valorisation des obtentions et pour une adaptation des règles au service d'un développement harmonieux de ce marché.

Guillaume **BERGON**

La RSE / CSRD | *Partenaires : Cabinet ESPERE, Plantum*

Dans un contexte fluctuant, le Conseil d'administration a décidé d'engager l'UFS sur le sujet à l'automne 2024. L'objectif principal est l'accompagnement des entreprises semencières dans la mise en œuvre des nouvelles obligations de reporting extra-financier (CSRD) et dans la structuration de leurs démarches RSE. Cela permettra aux entreprises de répondre aux attentes de leurs partenaires économiques.

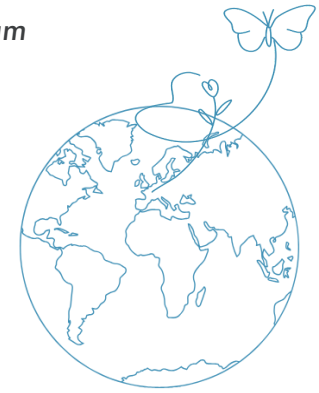

Rachel **BLUMEL**

Sabrina **LARDEAU**

La communication de crise

Cette mission vise à anticiper et à coordonner les prises de parole du secteur en cas de crise médiatique, réglementaire ou sanitaire. L'UFS joue ici un rôle d'appui stratégique pour préserver l'image de la profession en assurant une communication claire et concertée.

Maxence **GODARD**

La chambre arbitrale | *Partenaire : ISF*

La chambre arbitrale UFS a contribué aux réflexions menées par l'ISF permettant l'adoption de nouvelles règles de procédure pour la résolution des litiges en 2024. Pour rendre accessible ce dispositif aux adhérents, la chambre arbitrale a publié plusieurs guides pratiques ainsi qu'une FAQ, régulièrement mis à jour sur le site Extranet de l'UFS.

Julian **MONFORT**

Le droit de la concurrence | *Partenaire : Cabinet d'avocats FIDAL*

Le respect du droit de la concurrence est un pré-requis rappelé au début de chaque réunion et pour chaque sollicitation faite auprès de nos adhérents. Il est important d'œuvrer dans un cadre garant d'une sécurité juridique pour nos entreprises car nous avons besoin de leur engagement dans la dynamique collective.

Un accompagnement RSE proposé aux adhérents de l'UFS

Dans sa démarche de simplification, la Commission européenne a reporté de deux ans les obligations de reporting extra-financiers pour un grand nombre d'entreprises. Cela permet à l'UFS de développer un accompagnement sur-mesure, prenant en compte la maturité des entreprises adhérentes sur les enjeux de durabilité.

Pour structurer cette montée en compétence, l'UFS collabore avec un consultant spécialisé et a créé le poste de responsable RSE.

Ainsi, plusieurs parcours sont proposés aux adhérents, en couvrant différentes étapes clés comme :

- l'identification de la chaîne de valeur, des enjeux de durabilité, des risques et opportunités
- la réalisation d'un bilan carbone
- la mise en place d'une stratégie climat.

Un groupe de travail dédié a été constitué en septembre 2024 pour favoriser le partage de bonnes pratiques en matière de RSE. Les premières réunions ont permis de contribuer à la définition des parcours proposés en apportant des retours concrets sur les besoins ou les attentes des entreprises.

Par ailleurs, des webinaires ont été organisés entre mai et septembre 2025 pour sensibiliser l'ensemble des adhérents aux enjeux du reporting extra-financier. Ces sessions ont permis de présenter le contexte réglementaire, d'expliquer les attentes en matière de durabilité et de faire connaître les différents parcours d'accompagnement à un public élargi.

L'ambition est de faire de la durabilité un levier stratégique pour les entreprises semencières, en transformant une contrainte réglementaire en opportunité de progrès. En anticipant les exigences du reporting extra-financier, l'UFS donne à ses adhérents les moyens d'agir, de s'engager et de démontrer concrètement leur contribution à une agriculture responsable et innovante.

Chiffres clés
RSE

4 webinaires
organisés pour sensibiliser les adhérents

3 parcours
d'accompagnement présentant les bases de la RSE, le bilan carbone et la stratégie climat

La Chambre arbitrale de l'UFS, un pilier pour la résolution des différends dans le secteur des semences

La chambre arbitrale a fait l'objet d'une restructuration en 2019, avec la reconstitution d'un collège de 13 arbitres et la désignation d'une personne dédiée au sein de l'équipe UFS.

Cette instance vise à promouvoir la connaissance des règles de l'ISF et à offrir un accompagnement efficace aux entreprises dans le cadre de la résolution de litiges qui lui sont confiés.

Ainsi, plusieurs outils ont été mis à la disposition des adhérents pour bien appréhender les activités de la Chambre arbitrale :

- Espaces dédiés sur le nouvel Extranet UFS ;
- Publications (guide pratique, fiche pratique, FAQ) ;
- Mise à disposition de la version française des règles de l'ISF (règles de procédures pour la résolution des litiges et règles de commerce) ;
- Atelier UFS « Rôles et devoirs des arbitres » ;

La Chambre arbitrale collabore également avec l'ISF à la mise en œuvre de supports pour une meilleure connaissance des règles et procédures facilitant la résolution des litiges.

Le renforcement de la communauté d'arbitres aux profils et expériences complémentaires permet de proposer un panel d'expertises complet couvrant l'ensemble des champs de compétences de la Chambre arbitrale UFS.

Celle-ci propose aux adhérents de l'UFS un moyen rapide, reconnu, unique et efficace pour résoudre leurs différends liés aux semences.

Chiffres clés
Chambre arbitrale UFS

6 litiges
gérés et menés à bien depuis sa restructuration en novembre 2019

6 mois
c'est le délai de traitement nécessaire entre la saisine et le rendu de la sentence

Adhérents UFS

103 membres actifs

22 membres associés

Gouvernance

Le bureau

Président
Olivier **PAUL**
Lidea France

Vice-président
Rémi **BASTIEN**
Limagrain

Trésorier
Patrick **MARIOTTE**
KWS France

Secrétaire
Xavier **THÉVENOT**
Syngenta France

Le conseil d'administration

Référents des pôles

Pôle Amélioration des Plantes

Régis **FOURNIER**
Limagrain Europe

Jean-Marc **FERULLO**
Lidea France

Thierry **MOMONT**
KWS Momont

Pôle Production et Marchés

Michel **CLAIREFOND**
Arterris SCA

Julien **BAS**
Semences de France

Adeline **CROCHET**
Bayer Seeds

Référents des sections

Betteraves & Chicorée industrielle

Président
François **DESPREZ**
Florimond Desprez

2nd représentant
Patrick **MARIOTTE**
KWS France

Maïs & Sorgho

Présidente
Séverine **JEANNEAU**
Corteva Agriscience France

2nd représentant
Xavier **THÉVENOT**
Syngenta France

Fourragères & Gazons

Président
Denis **DAVID**
Cérience

2nd représentant
Benoît **COMBES**
Barenbrug France

Céréales à paille & Protéagineux

Président
Gilles **LACHAMBRE**
Eurosem

2nd représentant
Étienne **REGOST**
Exelience

Oléagineux

Président
Laurent **GUERREIRO**
RAGT Semences

2nd représentant
Olivier **PAUL**
Lidea France

Potagères & Florales

Président
Bernard **NABARRO**
Vivadour

2nd représentant
Rémi **BASTIEN**
Limagrain

Organigramme

Direction générale

Directrice Générale
Rachel **BLUMEL**

Pôle Amélioration des Plantes

Responsable Pôle
Sébastien **PAQUE**
en charge des dossiers « NGT », « propriété intellectuelle », « activisme » et « agriculture biologique »

Responsable technique
Guillaume **BERGON**
en charge des dossiers « progrès génétiques » et « RSE/CSRD »

Responsable technique
Mélanie **HEERS**
en charge des dossiers « Projets de recherche », « financement de la recherche », « Inscription »

Responsable technique
Claire **MORLET**
en charge des dossiers « Biodiversité » et « Ressources génétiques »

Pôle Production et Marchés

Responsable Pôle
Sophie **LEJEALLE**
en charge des dossiers « Règlementation semences » et « Accès aux moyens de production »

Directrice technique
Isabelle **PAUCHET-MATTLER**
en charge des dossiers « Production de semences » et « Démarches qualité / usine »

Responsable technique
Bertrand **NATUREL**
en charge des dossiers « commerce international », « qualité des semences » et « données économiques »

Responsable technique
Julie **SAFFAR**
en charge des dossiers « technologies associées aux semences » et « promotion et commercialisation des semences »

Pôle Affaires publiques et Communication

Responsable Pôle
Rachel **BLUMEL**

Responsable Affaires publiques
Manon **BOEUF**

Chargée de communication
Sabrina **LARDEAU**

Pôle administration, finances et ressources humaines / Assistants

Responsable Pôle et de Conformité
Julian **MONFORT**

Assistant des sections Secrétaire de la Chambre arbitrale UFS
Maxence **GODARD**

Assistante de Direction Générale et des Pôles
Nadia **POULARD**

17 rue du Louvre, Paris 1er www.ufs-semenciers.org 01 53 00 99 30 communication@ufs-asso.com